Je trie Bitcherland !

Pour l'environnement de demain...

À partir du
30 mai 2022

Les ordures ménagères au Pays de Bitche ...Autrement !

Pays de BITCHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Je trie Bitcherland !

Pour l'environnement de demain...

SOMMAIRE

3/ **Édito**

5/ **La distribution des nouvelles poubelles extérieures**

6/ **L'extension des consignes de tri : *Que dit la loi ?***

7/ **L'extension des consignes de tri : *Qu'en est-il au Pays de Bitche ?***

8/ ***« Et concrètement » ?***

9/ **Le nouveau calendrier de collecte**

10/ **En pratique**

11/ **Ma poubelle à couvercle bordeaux**

12/ **Ma poubelle noire/grise à autocollant jaune**

14/ **Les déchetteries au Pays de Bitche**

15/ **Mes déchets en verre**

16/ **Le tri des biodéchets : *De nouveaux équipements sont à votre disposition !***

18/ **Les gestes citoyens : Tous responsables !**

19/ **La carte Sydem'Pass**

ÉDITO

Mesdames, Messieurs,
Chères habitantes et chers habitants du Bitcherland,

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire nous engage collectivement à plus de responsabilités et à plus d'efficience en matière de gestion des ordures ménagères.
Ainsi, le déploiement de l'extension des consignes de tri a pour objectif de mieux valoriser nos déchets, de développer le recyclage, et de simplifier les gestes de tri au quotidien.

Dans ce contexte national, notre syndicat de gestion des déchets ménagers, le SYDEME, met en œuvre l'extension des consignes de tri, qui s'accompagne corrélativement de la suppression du sac orange.

Cette évolution de nos habitudes de tri doit être pour le Pays de Bitche l'occasion de redéfinir plus généralement la production, la gestion et la tarification de notre service des ordures ménagères.
Quelques modifications majeures vont intervenir dans les prochaines semaines et de nombreuses réflexions ont été engagées.

La ligne de conduite est claire :
- Réduire la production de déchets ménagers et diminuer les exportations de déchets, au travers d'une gestion à la source de certains déchets *(déchets alimentaires et déchets verts)* ;
- Maîtriser le coût global de la gestion des ordures ménagères, qui représente pour la Communauté de Communes un budget de 7,6 millions d'euros.

Ainsi, avec Serge STEBLER, l'ensemble des élus et toute l'équipe communautaire, je sais pouvoir compter sur chacune et de chacun d'entre nous, pour permettre à notre territoire de devenir un territoire plus éco-responsable encore.

David SUCK
Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche

En charge de la délégation relative à la préservation de l'environnement et à la gestion des déchets, j'ai l'honneur et la responsabilité de m'engager dans ce vaste dossier des ordures ménagères.
Suite à la généralisation de l'extension des consignes de tri au sein des 46 communes de notre territoire, nous nous familiariserons prochainement avec une nouvelle façon de trier nos déchets ménagers.

Ce nouveau dispositif, composé de 2 bacs, aura différents intérêts majeurs :
- Trier nos déchets depuis notre domicile, sans avoir à se déplacer vers des Bornes d'Apport Volontaire ;
- Séparer nos déchets dès le lieu de production, ce qui limitera les frais de tri.

Avec la suppression du sac orange, ce seront autant de matières plastiques qui seront produites en moins, dans l'intérêt de notre planète.

Ce nouveau mode de gestion de nos déchets représente également une solution concrète aux conséquences que pouvait avoir le tri multiflux sur le contenu du sac orange *(c'est-à-dire sur nos déchets recyclables)* qui, souillé, se trouvait impropre à la valorisation.
Dans le même temps, des composteurs individuels sont également mis en place au Pays de Bitche, visant à réduire le volume de biodéchets transportés vers les centres de tri et à limiter l'impact de la pollution liée au transport.

Serge STEBLER
Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche en charge du patrimoine naturel, de l'environnement et des déchets ménagers

Mesdames et Messieurs, chers usagers, le Pays de Bitche est reconnu pour ses ambitions, ses valeurs et son sens des responsabilités.
Tous ensemble, continuons à être un territoire exemplaire et mobilisons-nous afin de préserver l'environnement qui nous entoure !
Les équipes de la Communauté de Communes sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, n'hésitez pas à les contacter.

La distribution des nouvelles poubelles extérieures

Depuis le 15 novembre 2021, nos équipes techniques ont parcouru les 46 communes du Pays de Bitche.

- **Leur mission ?**
  Se rendre à votre domicile afin de vous remettre votre nouvelle poubelle extérieure à couvercle bordeaux.

La Communauté de Communes du Pays de Bitche tient à remercier l'ensemble des équipes mobilisées **durant près de 4 mois**, pour leur professionnalisme et leur engagement !

- **Le bilan de la distribution**, en quelques chiffres :

93.41% des foyers ont pu être dotés de leur nouvelle poubelle extérieure par nos équipes, directement à domicile.

Sur les **14 918** poubelles déjà en place, **473** poubelles ont été récupérées dans nos ateliers *(indisponibilité lors du 1er et du 2nd passage de nos équipes à domicile)*.

MERCI À TOUTES ET À TOUS pour votre accueil chaleureux !

Si vous n'avez toujours pas reçu votre nouvelle poubelle extérieure, merci de contacter les services de la Communauté de Communes du Pays de Bitche au **03.87.96.99.45** ou par mail à **contact@cc-paysdebitche.fr**

Extension des consignes de tri

Extension des consignes de tri :

Que dit la loi ?

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire a instauré « l'extension des consignes de tri ».

Il s'agit de nouvelles consignes de tri à appliquer, avec un double objectif :

- **Simplifier le geste de tri** *(afin de limiter les erreurs de tri)*
- **Développer le recyclage des déchets** *(afin d'augmenter la quantité de déchets valorisés)*

Le maître mot de l'extension des consignes de tri est le suivant :

« 100% des emballages et des papiers se trient » !

L'objectif du Grenelle de l'environnement est de passer de 67% des emballages recyclés à ***75%*** ! Et d'augmenter ainsi le nombre de kilogrammes de déchets recyclés par an et par habitant, sur l'ensemble du territoire.

Concrètement, un certain nombre de déchets jusqu'à maintenant déposés dans le sac bleu **seront désormais à recycler !** *(par exemple : films plastique, pots et tubes alimentaires, barquettes, etc...)*

Aujourd'hui, **plus de 35 millions de Français** sont concernés par l'extension des consignes de tri et peuvent trier tous leurs emballages.

Ce que prévoit la loi : application de l'extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire national d'ici le 31 décembre 2022.

Ainsi, 100% des Français seront concernés par l'extension des consignes de tri !

Extension des consignes de tri :

Qu'en est-il au Pays de Bitche ?

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est (SYDEME) applique l'extension des consignes de tri dès le premier semestre 2022.

Par conséquent, le SYDEME **ne mettra plus de sacs orange** à disposition des habitants.

Les habitants du Pays de Bitche seront dotés désormais de **2 sacs de couleur** :

des sacs verts

des sacs bleus

Suite à la **suppression du sac orange**, chaque territoire s'est organisé afin de permettre aux habitants de **trier le contenu de l'ancien sac orange.**

L'une des propositions était la suivante : *installer des Bornes d'Apport Volontaire*

Dans ce cas, les habitants stockeraient les déchets des anciens sacs orange à leur domicile, pour ensuite les ramener dans des Bornes d'Apport Volontaire *(comme cela est le cas au Pays de Bitche pour le verre par exemple).*

Cette proposition, retenue dans d'autres territoires, n'a pas été mise en œuvre au Pays de Bitche.
En effet, la Communauté de Communes du Pays de Bitche a souhaité maintenir le service de collecte des déchets ménagers « en porte à porte » *(c'est-à-dire à domicile, sans que les habitants n'aient à se déplacer pour déposer tous leurs déchets recyclables dans des Bornes d'Apport Volontaire).*

Le 1er objectif de la Communauté de Communes est de faciliter «l'extension des consignes de tri » et de permettre aux habitants d'effectuer le tri des déchets directement depuis leur domicile.

Comment ?
Avec l'ajout d'une poubelle extérieure supplémentaire !

« Et concrètement ? »

De novembre 2021 à février 2022, nos équipes ont déployé de nouvelles poubelles extérieures sur le territoire des 46 communes du Pays de Bitche.

La dotation des nouvelles poubelles varie selon la **composition de votre foyer** :

- **1 à 2 personnes :** *1 bac de 120 litres*
- **3 à 4 personnes :** *1 bac de 240 litres*
- **5 personnes et plus :** *1 bac de 240 litres + 1 bac de 120 litres*

À compter du 30 mai 2022, le tri de vos déchets sera désormais effectué par le biais de deux poubelles différentes :

Une poubelle à autocollant jaune

- il s'agit là de votre **ancienne** poubelle *(noire ou grise)*
- dédiée aux déchets recyclables
- déchets déposés **en vrac**, directement dans la poubelle, **sans sac !**

Une poubelle à couvercle bordeaux

- il s'agit là de votre **nouvelle** poubelle
- dédiée aux ordures ménagères résiduelles *(sacs bleus et sacs verts)*

Les sacs bleus et les sacs verts continueront à être collectés comme c'est le cas aujourd'hui.
Les sacs bleus et les sacs verts devront être déposés dans votre nouvelle poubelle à couvercle bordeaux.

Conformément au code couleur défini à l'échelle nationale, il convient de matérialiser cette poubelle dédiée aux déchets recyclables par la couleur jaune.
La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire **a en effet harmonisé les couleurs des poubelles sur l'ensemble du territoire d'ici le 31 décembre 2022.**

A cet effet, un autocollant jaune est à apposer par vos soins sur le couvercle de votre actuelle poubelle noire/grise.
Sur cet autocollant jaune, il convient d'y noter votre adresse, avec un marqueur indélébile.
En aucun cas cet autocollant jaune ne doit être retiré. Cet autocollant est joint à ce guide sous le même pli.
Si votre autocollant est abîmé et / ou déchiré, vous pouvez prendre contact avec la Communauté de Communes, afin d'en obtenir un nouveau.

ATTENTION : En l'absence d'autocollant jaune apposé sur le couvercle de votre poubelle noire, votre poubelle ne pourra pas être collectée par notre prestataire.

SANS AUTOCOLLANT JAUNE SUR LE COUVERCLE, PAS DE COLLECTE !

Le nouveau calendrier de collecte

La collecte des ordures ménagères s'effectuera **en deux temps** :

▶ Semaine paire :

Collecte de votre nouvelle poubelle à couvercle bordeaux *(sacs bleus et sacs verts)*
Les sacs verts et bleus devront être déposés dans la poubelle à couvercle bordeaux, sortie la veille pour un ramassage dès le lendemain.

▶ Semaine impaire :

Collecte de votre ancienne poubelle noire/grise *(dédiée aux déchets recyclables)*
Dans votre poubelle extérieure noire/grise *(dotée désormais d'un autocollant jaune)*, tous les déchets recyclables devront y être déposés en vrac, sans sac !

⚠ **ATTENTION :** La collecte de votre poubelle ne pourra pas avoir lieu si l'autocollant jaune n'est pas apposé correctement sur le couvercle.

Calendrier des collectes de juin à décembre 2022

***DÉMARRAGE** le lundi 30 mai et mardi 31 mai : semaine paire*

JUIN			JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE		
1 M	Justin		1 V	Thierry		1 L	Alphonse		1 J	Gilles		1 S	Thér. de l'E.		1 M	Toussaint		1 J	Avent, Florence	
2 J	Blandine	22	2 S	Martinien		2 M	Julien-Eym.		2 V	Ingrid		2 D	Léger		2 M	Défunt	44	2 V	Viviane	
3 V	Kévin		3 D	Thomas		3 M	Lydie	31	3 S	Grégoire		3 L	Gérard		3 J	Hubert		3 S	François-Xavier	
4 S	Clotilde		4 L	Florent		4 J	Jean-Marie, Vianney		4 D	Rosalie		4 M	Fr. d'Assise		4 V	Charles		4 D	Barbara	
5 D	Pentecôte		5 M	Antoine		5 V	Abel		5 L	Raïssa		5 M	Fleur	40	5 S	Sylvie		5 L	Gérald	
6 L	Lundi de pentecôte		6 M	Mariette	27	6 S	Transfiguration		6 M	Bertrand		6 J	Bruno		6 D	Bertille		6 M	Nicolas	
7 M	Gilbert		7 J	Raoul		7 D	Gaétan		7 M	Reine		7 V	Serge		7 L	Carine		7 M	Ambroise	49
8 M	Médard		8 V	Thibault		8 L	Dominique		8 J	Nativité N.-D.	36	8 S	Pélagie		8 M	Geoffroy		8 J	Imm. Conception	
9 J	Diane	23	9 S	Amandine		9 M	Amour		9 V	Alain		9 D	Denis		9 M	Théodore	45	9 V	Pierre Fourier	
10 V	Landry		10 D	Ulrich		10 M	Laurent	32	10 S	Inès		10 L	Ghislain		10 J	Léon		10 S	Romaric	
11 S	Barnabé		11 L	Benoît		11 J	Claire		11 D	Adelphe		11 M	Firmin		11 V	Armistice 1918		11 D	Daniel	
12 D	Guy		12 M	Olivier	28	12 V	Clarisse		12 L	Apollinaire		12 M	Wilfried	41	12 S	Christian		12 L	Jeanne F.C.	
13 L	Antoine de P.		13 M	Henri, Joël		13 S	Hippolyte		13 M	Aimé		13 J	Géraud		13 D	Brice		13 M	Lucie	
14 M	Elisée		14 J	Fête Nationale		14 D	Evrard		14 M	La Croix		14 V	Juste		14 L	Sidoine		14 M	Odile	50
15 M	Germaine		15 V	Donald		15 L	Assomption		15 J	Roland	37	15 S	Thér. d'Avila		15 M	Albert		15 J	Ninon	
16 J	J.F. Régis	24	16 S	ND Mt Carmel		16 M	Armel		16 V	Edith		16 D	Edwige		16 M	Marguerite	46	16 V	Alice	
17 V	Hervé		17 D	Charlotte		17 M	Hyacinthe	33	17 S	Renaud		17 L	Baudoin		17 J	Elisabeth		17 S	Gaël	
18 S	Léonce		18 L	Frédéric		18 J	Hélène		18 D	Nadège		18 M	Luc		18 V	Aude		18 D	Gatien	
19 D	Romuald		19 M	Arsène		19 V	Jean-Eudes		19 L	Émilie		19 M	René	42	19 S	Tanguy		19 L	Urbain	
20 L	Silvère		20 M	Marina	29	20 S	Bernard		20 M	Davy		20 J	Adeline		20 D	Edmond		20 M	Théophile	
21 M	Rodolphe		21 J	Victor		21 D	Christophe		21 M	Matthieu		21 V	Céline		21 L	Prés. Marie		21 M	Pierre Can.	51
22 M	Alban	25	22 V	Marie-Mad.		22 L	Fabrice		22 J	Maurice	38	22 S	Elodie		22 M	Cécile		22 J	Fr.-Xavière	
23 J	Audrey		23 S	Brigitte		23 M	Rose de L.		23 V	Constant		23 D	Jean de C.		23 M	Clément		23 V	Armand	
24 V	Jean-Baptiste		24 D	Christine		24 M	Barthélemy	34	24 S	Thècle		24 L	Florentin		24 J	Flora	47	24 S	Adèle	
25 S	Prosper		25 L	Jacques		25 J	Louis		25 D	Hermann		25 M	Crépin		25 V	Catherine		25 D	Noël	
26 D	Anthelme		26 M	Anne, Joach.		26 V	Natacha		26 L	Côme, Damien		26 M	Dimitri	43	26 S	Delphine		26 L	Etienne	
27 L	Fernand		27 M	Nathalie	30	27 S	Monique		27 M	Vinc. de P.		27 J	Emeline		27 D	Sévrin		27 M	Jean	
28 M	Irénée	26	28 J	Samson		28 D	Augustin		28 M	Venceslas		28 V	Jude		28 L	Jacq. de la M.		28 M	Innocents	52
29 M	Pierre-Paul		29 V	Marthe		29 L	Sabine		29 J	Michel	39	29 S	Narcisse		29 M	Saturnin		29 J	David	
30 J	Martial		30 S	Juliette		30 M	Fiacre	35	30 V	Jérôme		30 D	Bienvenue		30 M	André	48	30 V	Roger	
			31 D	Ignace de L.		31 M	Aristide					31 L	Quentin					31 S	Sylvestre	

⚠ ATTENTION : Le jour de collecte de vos déchets demeure inchangé*

Par exemple, si votre poubelle est habituellement ramassée le mercredi, ce jour de collecte reste identique.
- Le vendredi des semaines paires : votre poubelle à couvercle bordeaux sera collectée
- Le vendredi des semaines impaires : votre poubelle à autocollant jaune sera collectée

Seule la commune de BETTVILLER est concernée par une modification du jour de collecte (ainsi que ses annexes : GUISING et HOELLING). Auparavant, la collecte était effectuée le lundi après-midi.
À compter du 30 mai 2022, la collecte sera effectuée le mercredi après-midi.

En pratique ...

- **Jusqu'à aujourd'hui :** ramassage chaque semaine des sacs multiflux déposés dans une poubelle extérieure

- **À compter du 30 mai 2022 :** ramassage différencié chaque semaine (*semaine paire : la poubelle à couvercle bordeaux ; semaine impaire : la poubelle noire à autocollant jaune).*

Il s'agit donc de séparer les flux et de les collecter à des fréquences distinctes, afin de permettre aux déchets recyclables d'être valorisés au mieux.

La difficulté de la collecte actuelle *(sacs multiflux déposés dans la même poubelle extérieure)* consiste dans le fait que les déchets recyclables sont souillés par le contenu du sac vert.

En pratique, lors du ramassage des sacs multiflux dans une poubelle unique, les biodéchets déposés dans le sac vert altèrent la valorisation des déchets recyclables.

En résumé, après compactage des sacs verts, bleus et orange, le contenu du sac vert évolue vers une forme liquide, qui souille directement le contenu du sac orange *(papiers, carton etc...)*. La valorisation des déchets recyclables se trouve ainsi dégradée.

En effectuant des collectes séparées *(via 2 poubelles différentes)*, le prestataire de collecte ramassera :

- ***En semaine paire : les sacs bleus et verts***

- ***En semaine impaire : les déchets recyclables***

Ainsi, cette démarche assure une meilleure efficacité et davantage d'efficience à la valorisation des déchets recyclables. Les déchets recyclables ne pourront en effet pas être détériorés par les autres déchets, dès lors qu'ils font l'objet d'une collecte qui leur est entièrement dédiée !

L'objectif est simple :

- ***Assurer une meilleure valorisation des déchets recyclables !***

Chacun d'entre vous fait l'effort de trier les déchets, il convient donc de s'assurer que ce tri aboutisse réellement et qu'il ne soit pas altéré par le processus de collecte !

Telle est la finalité de la collecte de vos déchets via 2 poubelles différentes !

Ma poubelle à couvercle bordeaux

Quels déchets puis-je déposer dans ma poubelle à couvercle bordeaux ?

Votre nouvelle poubelle extérieure à couvercle bordeaux est dédiée aux ordures ménagères résiduelles.
Vous pouvez donc y déposer : **vos sacs verts et vos sacs bleus**

Les déchets à déposer dans le sac bleu :

Les objets en plastique autres que les emballages
(vaisselle jetable, brosses à dents, rasoirs, cintres, jouets ...)

⚠ **ATTENTION :** *les emballages en plastique se trient désormais en vrac dans le bac jaune. Ils ne doivent plus être déposés dans les sacs bleus.*

Les emballages non vidés, les mégots de cigarettes et cendres, les lingettes nettoyantes, les couches-culottes, les cotons démaquillants, les sacs d'aspirateurs, les déchets minéraux, les litières, les textiles hors d'usage, la vaisselle cassée, les pots en terre cuite, ...

Les déchets à déposer dans le sac vert :

Le principe du sac vert reste inchangé. Vous pourrez continuer à y déposer **vos biodéchets**.

- Les préparations de repas : épluchures de fruits et de légumes, coquilles d'œufs...
- Les restes de repas : marc de café, sachets de thé, pain, restes de viandes et de poissons, fruits et légumes...
- Les papiers souillés : mouchoirs, essuie-tout, serviettes en papier blanc
- Les petits déchets verts : plantes d'intérieur, fleurs fanées
- La paille, la sciure, les copeaux de bois

⚠ **NE PAS JETER : huiles, cendres, litière, capsules de café, etc...**

⚠ **Les déchets verts du jardin sont à déposer en déchetterie** *(toutes les informations concernant les déchetteries du Pays de Bitche : rendez-vous en page 14)*

Ma poubelle noire/grise à autocollant jaune

Quels déchets puis-je déposer dans ma poubelle à autocollant jaune ?

La poubelle à autocollant jaune est dédiée aux déchets recyclables.
Elle recueillera donc :
- **Le contenu de l'ancien sac orange**
- **Les nouveaux emballages** *(en application de l'extension des consignes de tri)*

Ainsi, à compter du **30 mai 2022**, en plus des emballages triés dans le sac orange, vous pourrez ajouter : les sachets, les barquettes, les tubes, les pots et boîtes en plastique, les films, les sachets etc...
En simplifiant le geste de tri, nous diminuons les erreurs de tri *(les erreurs de tri étaient importantes dans l'ancien sac orange)*.
Le but des nouvelles consignes de tri : **vous aider à trier plus et mieux !**

Sur les 1,1 million de tonnes d'emballages en plastique mises sur le marché chaque année en France, seuls 29% sont recyclés *(source : Citeo)*.

Aujourd'hui, il est possible de faire beaucoup plus, il faut faire mieux !

les habituels

Tous les papiers

Bouteilles et flacons

Emballages en métal

Emballages en carton

Briques alimentaires

les nouveaux

Sacs et films en plastique

Pots et tubes

Barquettes

Le sac ORANGE, c'est fini !
Les déchets recyclables sont à déposés en VRAC, sans SAC !
Directement dans votre poubelle noire !

EN VRAC, SANS SAC !

100% de vos emballages se trient !

ATTENTION : *sans autocollant jaune sur le couvercle, pas de collecte !*

Pour être collectée par notre prestataire, votre actuelle poubelle noire/grise doit être dotée d'un autocollant jaune apposé par vos soins sur le couvercle de votre poubelle

Petit tour d'horizon du vrac à recycler :

▶ Même souillé, c'est recyclé !

Inutile de laver ou de rincer vos emballages. Les emballages seront rincés directement dans les usines de recyclage. Il vous suffit de bien vider vos emballages avant de les jeter.

▶ Ne pas emboîter les emballages !

Chaque matière est recyclée différemment. En centre de tri, les emballages emboîtés sont refusés et ne peuvent donc être recyclés.

Les déchetteries au Pays de Bitche

Deux déchetteries vous accueillent tout au long de l'année :

- **BITCHE**
  Sortie de Bitche, direction Hanviller – Schorbach
- **ROHRBACH-LÈS-BITCHE**
  Sortie de Rohrbach-lès-Bitche, direction Petit-Réderching, dans la Zone d'activité Intercommunale Trinkwiese

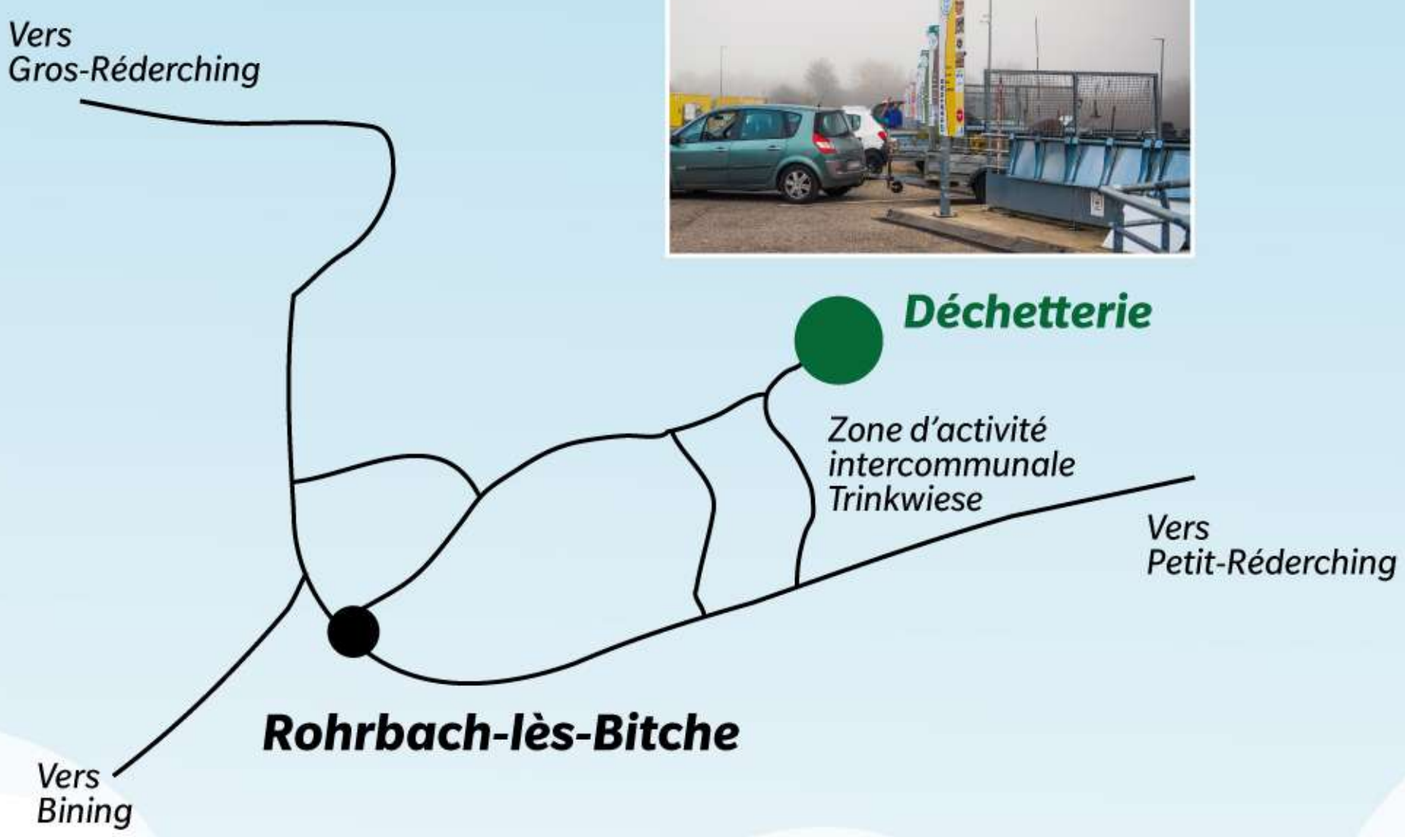

Horaires d'hiver
(du 1er novembre au 31 mars) :
Lundi : 13h-17h
Du mardi au vendredi :
9h-12h et 13h-17h
Samedi : 9h-12h et 13h-16h

Horaires d'été
(du 1er avril au 31 octobre) :
Du lundi au vendredi :
9h-12h et 13h-17h
Samedi : 9h-12h et 13h-16h

Les déchets acceptés en déchetteries sont :

- Les déchets encombrants
- La ferraille
- Les déchets verts
- Les solvants usés, peintures et huiles de vidange des particuliers
- Le bois, le papier, les cartons vidés et pliés
- Les meubles
- Les gravats inertes
- Les pneus de véhicules légers déjantés
- Les batteries
- Les appareils électroménagers et électroniques
- Les piles usagées
- Les anciennes paires de lunettes
- Les radiographies

N'oubliez pas votre carte Sydem'Pass : elle ouvrira la barrière d'accès !

Infos déchetteries

Les habitants du Pays de Bitche peuvent déposer gratuitement leurs déchets, sans restriction de volume ni de nombre de passage.

Mes déchets en verre

Pour les emballages en verre : les habitudes restent les mêmes !
Des bornes à verre sont réparties à travers tout le territoire du Bitcherland.

La Communauté de Communes a procédé à l'installation de **24 nouvelles bornes à verre** sur le territoire.
Des nouvelles bornes destinées à accueillir vos déchets en verre !

Des bornes supplémentaires ont été déployées fin mars dans les communes suivantes :

Achen, Baerenthal, Bettviller, Bining, Breidenbach, Eguelshardt, Enchenberg, Goetzenbruck, Gros-Réderching, Hottviller, Lemberg, Meisenthal, Montbronn, Obergailbach, Petit-Réderching, Philippsbourg, Rahling, Rohrbach-lès-Bitche, Rolbing et Volmunster.

L'objectif de ce déploiement ?

- Mailler efficacement le territoire en bornes à verre
- Limiter les déplacements des usagers
- Garantir un volume suffisant de bornes à verre

On compte approximativement 1 borne à verre pour 250 habitants.

En déposant vos emballages en verre dans une borne dédiée, vous êtes assurés qu'ils seront recyclés !

Les bornes à verre peuvent recevoir vos déchets en verre, à savoir :

- ***Les bouteilles en verre***
- ***Les bocaux en verre***
- ***Les pots en verre***
- ***Les flacons en verre***

⚠ NE PAS JETER

Bouchons, vaisselle cassée, verres à boire, ampoules, porcelaine, faïence, cristal, vases et verres spéciaux (miroirs, vitrocéramique, ...)

Vos déchets en verre ne doivent pas être déposés ni dans le sac vert ni dans le sac bleu, ni dans votre poubelle à auto-collant jaune.

Le tri des biodéchets

De nouveaux équipements sont à votre disposition !

Deux nouveaux équipements sont déployés au Pays de Bitche :

- **Des composteurs individuels mis à disposition des ménages**
- **Des abri-bacs collectifs mis en place au sein des communes qui le souhaitent**

1 / LES COMPOSTEURS INDIVIDUELS

La Communauté de Communes du Pays de Bitche, de par sa compétence en matière de prévention des déchets, souhaite mettre en œuvre des moyens adaptés permettant la **réduction des déchets des ménages** et conséquemment, des tonnages transportés.

Comment ?

En proposant gratuitement aux habitants des composteurs individuels !

- Les foyers d'une à 2 personnes pourront disposer d'un composteur de **300 litres**
- Les foyers de 3 personnes et plus pourront disposer d'un composteur de **600 litres**

À quelles conditions ?

La gratuité du composteur sera conditionnée à la participation à une **formation aux bonnes pratiques du compostage**.

- Lieu de la formation : Centre Technique de la Communauté de Communes
(9 rue de Haspelschiedt, 57230 BITCHE)
- Durée de la formation : environ 1 heure
- Inscription préalable auprès de la Communauté de Communes
(03.87.96.99.45 ou par mail : service.om@cc-paysdebitche.fr)
- Formation par groupes de 10 personnes

Les objectifs de la formation seront :

- **Améliorer la qualité du compost**
- **Réduire les éventuelles nuisances que pourrait engendrer une mauvaise utilisation de l'équipement**

À l'issue de cette formation, les usagers repartiront avec leur composteur à monter chez eux, ainsi qu'avec un petit guide du compostage rappelant les bonnes pratiques !

Puis-je obtenir un composteur sans suivre de formation ?
Puis-je obtenir un composteur supplémentaire ?

Néanmoins, si vous ne souhaitez pas assister à la formation, ou si vous souhaitez obtenir un ou plusieurs composteurs supplémentaires, les composteurs individuels pourront vous être remis sous condition d'une participation financière.

Cette participation financière correspond au **prix d'achat par la Communauté de Communes**, à savoir :

- Composteur de **300 litres** : 32,96 €
- Composteur de **600 litres** : 58,74 €

L'utilisation d'un composteur individuel est une proposition de la Communauté de Communes.

L'utilisation d'un composteur n'est pas obligatoire.

Tous les habitants peuvent continuer à utiliser les sacs verts, comme c'est le cas aujourd'hui.

2/ L'EXPERIMENTATION DE MISE EN PLACE D'ABRI-BACS

La Communauté de Communes lance **une expérimentation**, en mettant en place des **abri-bacs** au sein des communes qui le souhaitent.

Un abri-bac : c'est quoi ?
Un abri-bac est un équipement collectif destiné à recueillir vos déchets ménagers.Il sera vidé chaque semaine par notre prestataire.

Épluchures, fruits et légumes abîmés

Restes de repas

Pains et céréales

Mouchoirs, essuie-tout et serviettes en papier blanc

Marc de café, sachets de thé

Laitages

Os, viandes, poissons, produits de la mer

Coquilles d'oeufs

Un abri-bac : où ça ?
9 communes du Pays de Bitche ont souhaité participer à l'expérimentation, en mettant en place des abri-bacs :

BINING / BITCHE / BAERENTHAL / ENCHENBERG / MONTBRONN / MOUTERHOUSE PETIT-RÉDERCHING / ROHRBACH-LÈS-BITCHE / SAINT LOUIS-LÈS-BITCHE

Les habitants de ces communes peuvent donc déposer leurs biodéchets directement au sein des abri-bacs collectifs installés dans la commune.
Les abri-bacs peuvent être utilisés librement par les habitants de ces communes.

L'utilisation des abri-bacs est une possibilité pour les habitants de ces communes. Leur utilisation n'est pas obligatoire.

Les gestes citoyens : TOUS RESPONSABLES !

Ensemble, adoptons les bons gestes citoyens :

Le tri au quotidien

En triant et en recyclant vos déchets, vous vous assurez qu'une grande partie de vos déchets est valorisée ! Le recyclage, c'est avant tout préserver nos ressources naturelles et permettre à nos déchets d'être réemployés ou transformés.

Le compostage

En moyenne, c'est plus de 100 kg de déchets que chaque habitant peut composter chaque année !

En compostant vos épluchures, fanes de légumes, coquilles d'œuf, marc de café, vous produisez un engrais naturel pour votre jardin ou vos plantes d'intérieur.

NON au dépôt sauvage

- Les déchetteries sont à votre service 6 jours sur 7, n'hésitez pas à vous y rendre !
- Le fait de jeter un déchet dans un lieu où il ne devrait pas être est considéré comme un dépôt sauvage, peu importe la nature ou le volume des déchets.
- Les dépôts sauvages sont interdits par la loi.
- Les dépôts sauvages sont passibles de contravention *(jusqu'à 1 500 € d'amende)*.

Selon l'ADEME, les dépôts sauvages représenteraient environ 21 kg par habitant et par an*

*(*Source : étude ADEME, « Caractérisation de la problématique des déchets sauvages – Compréhension de leur formation, description de leur gestion au niveau national, retours d'expérience », février 2019)*

NON au brûlage des déchets ménagers

- Le brûlage des déchets est particulièrement dangereux et présente des risques pour la santé de ceux qui sont exposés à la fumée.
- Le fait de brûler à l'air libre des ordures ménagères et de détruire des déchets à l'aide d'un incinérateur individuel ou d'immeuble sont interdits.
- Le fait de brûler des déchets ménagers est interdit par la loi *(y compris le brûlage des déchets verts)*.
- Le fait de brûler des déchets ménagers est passible de contravention *(jusqu'à 750 € d'amende)*.

Les gestes citoyens, c'est aussi :

- Sortir les poubelles la veille du ramassage et les rentrer dès le lendemain
- Ne pas déposer de sacs ni de déchets à côté de vos poubelles extérieures
- Ne pas trop remplir les poubelles extérieures *(pas de débordement)*
- Remplir suffisamment vos sacs de couleur (*sacs verts et sacs bleus)*

La Carte SYDEM'PASS

Pas de changement pour la carte Sydem'Pass !

Quand dois-je présenter ma carte Sydem'Pass ?

- Lorsque je souhaite accéder aux deux déchetteries *(Bitche et Rohrbach-lès-Bitche)*
- Lorsque je souhaite obtenir mes sacs verts et bleus

Toujours gratuite la première fois, elle est refacturée **5 euros** en cas de perte ou de détérioration.

Elle est délivrée par la Communauté de Communes du Pays de Bitche et par les Mairies, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

La carte Sydem'Pass est à présenter lors des permanences de distribution de sacs multiflux en communes.
Et si vous êtes absent ce jour-là : pas de panique, vous pouvez vous présenter à la permanence d'une autre commune de l'intercommunalité.

En dehors des permanences, la Communauté de Communes dépanne les particuliers : 1 rouleau de sacs par couleur et par foyer.

Réunions publiques

Vous êtes cordialement invités aux réunions publiques sur le thème des « ***Ordures Ménagères au Pays de Bitche*** ».

En présence de :

- **David SUCK**, *Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche*
- **Serge STEBLER**, *Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Bitche, en charge du patrimoine naturel, de l'environnement et des déchets ménagers*

N'hésitez pas à venir échanger au sujet des Ordures Ménagères, aux dates suivantes :

Jeudi 2 juin à 18h00 : ***ROHRBACH-LÈS-BITCHE,*** *Salle polyvalente*
Jeudi 2 juin à 20h00 : ***GOETZENBRUCK,*** *Salle omnisport*
Jeudi 9 juin à 18h00 : ***VOLMUNSTER,*** *Moulin d'Eschviller*
jeudi 9 juin à 20h00 : ***BITCHE,*** *Espace René Cassin*

Je trie Bitcherland !

Pour l'environnement de demain...

Pays de BITCHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de Communes du Pays de Bitche
4, rue du Général Stuhl 57230 BITCHE

Tél. : ***03 87 96 99 45***
E-mail : ***service.om@cc-paysdebitche.fr***

www.cc-paysdebitche.fr

Réalisation : Communauté de Communes du Pays de Bitche
Photographies : Communauté de Communes du Pays de Bitche
Impression : A2DV Numérique
Tirages : 18 000 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique

PEFC